



Déjeuner presse du Pôle Animal de La Coopération Agricole

Date : 19 juin

Lieu : Restaurant Terra, 21 rue des Gravilliers
75003 Paris

Heure : 12h à 14h



LA COOPÉRATION AGRICOLE
PÔLE ANIMAL

Le Pôle Animal de La Coopération Agricole : Qui sommes-nous ?

Le Pôle Animal de La Coopération Agricole représente les intérêts des coopératives des filières animales en France : viande bovine, ovine, porcine, volaille et œufs. Engagé dans la promotion d'une agriculture compétitive innovante, durable, à l'écoute des attentes des citoyens et consommateurs en termes d'environnement, de bien-être animal et de conditions sanitaires, le Pôle accompagne ses **107 coopératives** adhérentes dans les domaines économiques, juridiques et techniques.

Au sein de La Coopération Agricole, nous œuvrons pour la promotion d'une agriculture coopérative responsable assurant la qualité et la traçabilité des produits de la ferme à la table.

Nos élus :



Bruno Colin

Président du Pôle Animal et de la section Bovine

Éleveur de bovins laitiers et viande, et vice-président de la Coopérative Agricole de Lorraine. Il a été élu en décembre 2018 président du Pôle Animal, et reconduit pour un 2e mandat en décembre 2021. Il est également le président de la section Bovine de La Coopération Agricole depuis 2010, et vice-président de l'interprofession nationale du Bétail et des Viandes (INTERBEV) depuis 2023.

François Lacôme

Président de la section Avicole

Éleveur de volailles fermières du Gers, il est également président d'Euralis Volailles et administrateur de la coopérative Euralis (64). Il est devenu président de la section Aviculture de La Coopération Agricole en janvier 2022.



François Monge

Président de la section Ovine

Éleveur de brebis, vice-président de la Fédération nationale ovine et président de la coopérative Agneau Soleil (04). Il est le président depuis 2006 de la section Ovine de La Coopération Agricole.

Philippe Bizien

Président de la section Porcine

Éleveur de porc dans le Finistère, Philippe Bizien est également président de la coopérative Evel'Up (29). Il a été élu le 14 avril 2023 président de la section Porcine de La Coopération Agricole et en novembre 2023, président de l'interprofession nationale porcine (Inaporc).



Grand témoin du déjeuner presse du 19 juin 2024

Pierre Penisson

26 ans, éleveur de bovins allaitants, jeunes bovins et volailles, installé en GAEC avec 3 associés depuis fin 2023. Il est associé-coopérateur de la coopérative CAVAC et a bénéficié de l'accompagnement de cette coopérative pour son projet d'installation.



Les expertises du Pôle Animal :

Le Pôle animal de La Coopération Agricole est animé par une équipe de 11 personnes. Forte d'une vision 360°, amont/aval et toutes filières animales, l'équipe est mobilisée sur les enjeux de transitions, de compétitivité, pour accompagner leurs adhérents dans l'adaptation de leurs productions aux marchés.



Gaëlle Dupas

Directrice du Pôle Animal

Ingénieure agronome diplômée de l'École Nationale Supérieure d'Agronomie de Toulouse (ENSAT), Gaëlle Dupas a été nommée directrice du Pôle Animal le 1^{er} juillet 2022. Depuis 2010, elle était responsable de la section bovine de La Coopération Agricole, où elle a notamment contribué à la structuration de la filière.



Filière avicole & porcine
Eugénie AUBRY
eaubry@lacoopagri.coop



Bien-être animal
Juliette PROTINO
jprotino@lacoopagri.coop



Filière bovine
Anne-Laure PAQUIN
alpaquin@lacoopagri.coop



Environnement
Laetitia LECONTE
lleconte@lacoopagri.coop



Filière Ovine
Hania BENDIB
hbendib@lacoopagri.coop



Sanitaire
Pauline CHAIGNEAU
pchaigneau@lacoopagri.coop
Justine MARCHAND
jmarchand@lacoopagri.coop



Juridique
Paul MONCHECOURT
pmonchecourt@lacoopagri.coop



Social
Gautier LESUEUR
glesueur@lacoopagri.coop



Communication
Emilie GUHUR
eguhur@lacoopagri.coop



Direction
Gaëlle DUPAS
gdupas@lacoopagri.coop

Rôles et missions du Pôle Animal

Le Pôle Animal de La Coopération Agricole a pour missions de :

- Accompagner les coopératives dans leurs démarches de modernisation et de transitions notamment dans les domaines du bien-être animal et de la décarbonation des activités;
- Soutenir la structuration des filières et l'organisation du marché dans l'objectif de capter la valeur par la satisfaction des consommateurs et la redistribuer jusqu'au producteur;
- Garantir la pérennité et accroître la compétitivité des coopératives animales et de leurs éleveurs associés coopérateurs en leur apportant soutien et expertise dans les domaines tels que l'économie, le bien-être animal, le sanitaire et l'environnement;
- Promouvoir l'installation et le renouvellement d'exploitations agricoles d'élevages durables et responsables en réponse aux attentes du consommateur et du citoyen;
- Représenter et défendre les intérêts des coopératives des filières animales.

Chiffres clés du secteur coopératif animal en France (viande bovine, ovine, porcine, volaille et œufs)

11 000

salariés

107

coopératives
adhérentes

7,3

milliards d'€ de
chiffre d'affaires des
coopératives adhérentes
de l'amont

30%

de la production
bovine française
commercialisée par
les coopératives du
Pôle Animal

54%

de la production ovine française
commercialisée par les coopératives
du Pôle Animal

57%

de la production porcine française
commercialisée par les coopératives
du Pôle Animal



Actualité 2024 : 4 priorités identifiées par Le Pôle Animal

La reconquête de la souveraineté alimentaire française est un enjeu crucial pour les coopératives de productions animales. Dans un contexte de recours grandissant aux importations (plus d'un poulet sur deux consommés en France est importé), et de baisse des cheptels (- 4,8 % en 2023 en filière porcine), d'accroissement de menaces sanitaires (Maladie Hémorragique Épizootique (MHE), fièvre catarrhale ovine (FCO), influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)) ou d'établissement de nouveaux règlements européens, les coopératives du Pôle Animal se mobilisent face à ces défis et identifie 4 priorités.

1 Assurer le renouvellement des générations d'éleveurs

Les coopératives jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des projets des éleveurs, mobilisant plus de 600 techniciens pour aider à la création, à l'agrandissement, et à la modernisation des ateliers de production, à la conception des bâtiments et au choix des filières de commercialisation. Elles pallient également souvent la réticence des banques à soutenir les projets. Par exemple, les coopératives bovines françaises prêtent chaque année 86 millions d'euros à leurs associés coopérateurs, représentant près de 5% de leur chiffre d'affaires.

Cependant, ces efforts sont souvent compromis par des procédures administratives lourdes et chronophages, particulièrement dans les secteurs de la production de volailles et de porcs. La complexité administrative française, unique en Europe, et la multiplication des recours contre les projets paralysent la création et la modernisation des installations.

Plus de **600** techniciens mobilisés pour accompagner les candidats à la création, l'agrandissement et à la modernisation des ateliers de production avicole, bovine, ovine ou porcine.

La Coopération Agricole compte sur les parlementaires pour simplifier et sécuriser les projets de bâtiments d'élevage, afin de surmonter ces obstacles.

Près de **86** millions d'€ ont été prêtés par les coopératives bovines au profit des associés coopérateurs, soit près de 5% du chiffre d'affaires des coopératives concernées.

2 Organiser les filières



Il n'y a pas un marché de la viande mais des marchés, avec une multiplicité de débouchés (artisans, grandes surfaces, restauration) et de types de produits (labels, conventionnels, bio). La production française doit satisfaire tous ces segments. Pour en assurer l'adéquation, les coopératives misent sur le développement de **partenariats durables avec les distributeurs et n'ont pas attendu la loi EGALIM pour développer la contractualisation amont-aval.**

Le Pôle Animal espère que les évolutions législatives permettront de démultiplier ces partenariats sur l'ensemble des créneaux de distribution. Elles appellent également à un développement des soutiens de la Politique Agricole Commune à la structuration des filières via les Programmes Opérationnels.

3 Anticiper les crises

La souveraineté alimentaire passe également par notre capacité à prévenir et **faire face aux crises, notamment sanitaires**, alors que les épizooties se multiplient. Les coopératives contribuent au maillage vétérinaire du territoire avec près de 200 vétérinaires intervenant dans les Programmes Sanitaires d'Élevage, pour mettre en place des pratiques préventives dans près de 20 000 élevages. Elles participent également au

Près de **200** vétérinaires interviennent dans les Programmes Sanitaires d'Élevage, pour mettre en place des pratiques préventives dans près de 20 000 élevages.

renforcement de la biosécurité dans toutes les filières, afin de prévenir la propagation d'agents pathogènes à tous les maillons (en élevage, lors du transport d'animaux vivants, à l'abattoir...). Elles contribuent enfin à la surveillance événementielle et programmée de différentes maladies réglementées comme l'influenza aviaire ou à potentiel zoonotique, comme l'influenza

porcine. Mais la situation économique des filières ne leur permet pas d'assumer seules les coûts de la gestion de ce risque et demandent la poursuite de la prise en charge par l'État de la vaccination contre l'Influenza aviaire, dans une logique One Health "une seule santé".



4

Prendre en compte les attentes sociétales (environnement et bien être animal)

Enfin, la souveraineté passe par la durabilité des filières animales. Les coopératives sont à l'écoute des attentes de la société et accompagnent les producteurs dans l'évolution de leurs systèmes de production. Ainsi, les coopératives bovines adhérentes du Pôle Animal de La Coopération Agricole ont réalisé à ce jour, près de 2600 diagnostics BoviWell pour évaluer le bien-être animal en élevage et ont accompagné 2500 producteurs de bovin sur la réduction de leur impact Carbone avec l'outil Cap2Er. Si nous voulons garantir une évolution massive de nos systèmes tout en maintenant notre souveraineté alimentaire, elles appellent à disposer des financements nécessaires et demandent au législateur de :

a) Prévoir des délais d'adaptation adéquats et assurer une cohérence entre les réglementations (bien-être, environnement, etc.). Comment peut-on demander aux éleveurs de porcs de réaménager leurs bâtiments pour le bien-être des animaux, tandis que tous les travaux de modernisation se retrouvent bloqués pour des raisons administratives ?

b) Permettre au consommateur de faire un choix éclairé de nos produits en obligeant et en contrôlant l'affichage de l'origine des viandes dans tous les canaux de distribution.

2 600

diagnostics BoviWell réalisées par La Coopération Agricole pour évaluer le bien-être animal en élevage.

2 500

producteurs de bovins ont été accompagnés dans la réduction de leur impact carbone avec l'outil CAP2R.

La Coopération Agricole et ses sections

La Coopération Agricole est la représentation unifiée des coopératives agricoles, agroalimentaires, agro-industrielles et forestières françaises. Porte-voix politique et force de proposition auprès des pouvoirs publics français et européens, des médias et de la société civile, La Coopération Agricole a pour mission de promouvoir le modèle coopératif en valorisant son action économique.

En chiffres : 2100 coopératives agricoles françaises, 3 agriculteurs sur 4, 200 000 salariés, 104 mds d'euros de CA et 40% de notre alimentation quotidienne. Elle s'organise autour de plusieurs sections spécialisées, représentant l'ensemble des filières agricoles françaises.



Contacts presse :

eguhur@lacoopagri.coop

sderradji@lacoopagri.coop

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter notre service presse. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions et vous fournir photos et informations détaillées sur nos initiatives et nos actions.

La Coopération Agricole - Pôle Animal



Retrouvez toute l'actualité du Pôle animal sur notre site internet en scannant le QR code.

